



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le Règlement d'utilisation de la marque Valais ® et le Règlement d'attribution et d'utilisation de la Marque Valais ® pour les produits agricoles et agroalimentaires du 10.04.2008, ainsi que le(s) cahiers des charge(s) spécifique(s) de la Marque Valais ®;

sont respectées par:



accents-du-terroir.ch
Chemin de Bernoud 10
1997 Haute-Nendaz

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Boissons alcoolisées
Fruits et légumes

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2024

No enregistrement OIC-MVS-UTI-1222-17155

Lausanne, le 20 décembre 2022

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Liste des produits

accents-du-terroir.ch
Chemin de Bernoud 10
1997 Haute-Nendaz

No enregistrement OIC-MVS-UTI-1222-17155

Lausanne, le 20 décembre 2022



Dénomination du produit
Abricotine / Eau-de-vie d'abricot du Valais AOP
Eau-de-vie d'abricot
Eau-de-vie de Coing
Eau-de-vie de Poire du Valais AOP
Eau-de-vie Kirsch
Gelée de vin Cornalin
Gelée de vin Petit Arvine
Gelée de vin Syrah
Liqueur d'abricots
Liqueur de Coings
Liqueur de Framboise
Liqueur de Poire

e-certificat

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.